



ANGLICAN
DIOCESE OF QUEBEC

DIOCÈSE
ANGLICAN DE QUÉBEC

À: Clergé, marguilliers(ères), ministres laïcs, et visiteurs pastoraux
DE: Mgr Bruce Myers
DATE: Jeudi le 4 février 2021
OBJET: Mise à jour des restrictions dues à la COVID-19

Le gouvernement du Québec a annoncé de nouvelles révisions aux restrictions dues à la COVID-19, dont certaines concernent les lieux de culte. **Ces nouvelles restrictions prendront effet le 8 février prochain** et sont susceptibles d'être revues dès le 22 février.

CÉLÉBRATIONS DOMINICALES - Les églises situées dans une **zone rouge** doivent limiter à **un maximum de 10** le nombre de personnes assistant à une célébration liturgique. Ce nombre n'inclut pas les membres du clergé, les lecteurs et lectrices laïcs/laïques ou les musiciens. Les églises situées dans une **zone orange** peuvent accepter **un maximum de 25 personnes** assistant à une célébration dominicale. Ce nombre fait toujours abstraction des membres du clergé, des lecteurs et lectrices laïcs/laïques ou des musiciens. Les autres mesures présentées dans le document intitulé *Directives visant la réouverture des édifices religieux au culte public* publié en août dernier (et disponible au quebec.anglican.ca) doivent toujours être respectées.

FUNÉRAILLES – Les funérailles peuvent encore avoir lieu dans les bâtiments religieux, mais avec **un maximum de 25 personnes dans l'assemblée, que l'église soit située en zone rouge ou en zone orange**. Ce nombre n'inclut pas les membres du clergé, les représentants des maisons funéraires ou d'autres personnes fournissant de l'assistance pendant la cérémonie. Le port du couvre-visage est obligatoire pendant l'intégralité de la cérémonie et les personnes provenant de ménages différents doivent se maintenir à une distance de deux mètres les unes des autres. Les noms et coordonnées de toutes les personnes qui assistent à des funérailles doivent être enregistrés aux fins de la recherche des contacts. Aucune nourriture ou boisson ne doivent être servies après les funérailles. Les membres de la famille de la personne décédée peuvent aussi recevoir les condoléances à l'église avant la cérémonie de funérailles à condition que les mêmes directives soient suivies.

Comme cela a été le cas depuis que les églises de notre diocèse ont pu rouvrir au culte public en septembre dernier, la décision d'offrir des cérémonies de culte ouvertes au public dans les conditions décrites ci-dessus est laissée à la discrétion de chaque corporation locale, idéalement après consultation auprès des membres de la congrégation.

VISITES PASTORALES – La plupart des visites pastorales en personne - dans un hôpital, une maison de soins ou une résidence individuelle - demeurent interdites pendant le présent confinement. Le gouvernement a cependant fait deux exceptions importantes: 1) une visite pastorale entre deux personnes peut avoir lieu dans un bâtiment religieux, à condition que les précautions habituelles (désinfection des mains, distanciation physique, port du couvre-

visage) soient respectées; 2) une personne en fin de vie peut recevoir une visite pastorale chez elle. Si nécessaire, une telle visite peut avoir lieu pendant les heures de couvre-feu, et un modèle de lettre d'autorisation à présenter aux autorités est disponible auprès du bureau diocésain. Dans toute autre situation, nous vous encourageons à utiliser d'autres moyens, comme l'internet et le téléphone, pour rester en contact avec les membres de votre communauté pendant cette nouvelle période d'isolement physique intensifiée.

LOCATIONS DE SALLES – La location de salles paroissiales et autres espaces similaires demeure interdite pendant le confinement, à moins que l'organisme qui loue l'espace ne relève d'une des catégories pour lesquelles le gouvernement provincial a fait une exception, comme les organismes communautaires.

DÉPLACEMENTS ENTRE RÉGIONS – Les déplacements entre les différentes régions du Québec - particulièrement d'une zone rouge à une zone orange - sont toujours fortement déconseillés. Pour cette raison, je continuerai de reporter les visites pastorales que j'avais prévu de faire aux diverses congrégations du diocèse à une date où la situation se sera améliorée à la grandeur de la province.

Je partage votre épuisement face à ces restrictions et, tout comme vous, je souhaite ardemment notre sortie collective de cette période de pandémie. Cependant, ainsi que nos responsables de la santé publique nous le rappellent, c'est en respectant le maintien de ces restrictions que nous arriverons plus rapidement au terme de la pandémie et ce, avec le moins de pertes en vies humaines. En tant qu'Église, nous devons continuer à faire notre part dans l'effort collectif de sacrifice visant à protéger les autres et, ce faisant, nous suivons l'appel de Jésus à aimer notre prochain.

Comme toujours, si vous avez des questions ou des difficultés, n'hésitez pas à me contacter ou à contacter l'archidiacre Edward Simonton. Restez en sécurité et en bonne santé et soyez assurés de mes prières.

Sincèrement vôtre dans le Christ,

A handwritten signature in black ink, appearing to read '+ Bruce', with a large, stylized initial 'B'.